



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le trentième jour du mois de mars de l'an deux mille dix à seize heures trente minutes (30-03-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit à titre de directeur général et secrétaire trésorier,

Sous la présidence de madame Laurence Méthot, préfet de la MRC de Sept-Rivières et mairesse de la ville de Port-Cartier.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, madame Laurence Méthot constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 31.

Je, LAURENCE MÉTHOT, préfet de la MRC de Sept-Rivières proclame par la présente que du 18 au 24 avril 2010 sera la «Semaine de l'action bénévole», dans notre municipalité régionale de comté, sous le thème «Bénévole pour la vie».

N° 2010-03-046 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 30 MARS 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 30 mars 2010 tel que présenté et en laissant l'item «Affaires nouvelles» ouvert".

N° 2010-03-047 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 février 2010 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

N° 2010-03-048 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 30 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 30 mars 2010, au montant de 325 315,49 \$". (Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

N° 2010-03-049 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 30 MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 30 mars 2010 au montant de 37 074,22 \$". (Voir Annexe "B")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

N° 2010-03-050 **AUTORISER MADAME MARIE-CLAUDE DUBÉ, INSPECTRICE RÉGIONALE, À ASSISTER À LA FORMATION « SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES » OFFERTE PAR LA COMBEQ, LE 29 AVRIL 2010, À SEPT-ÎLES.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Marie-Claude Dubé, inspectrice régionale, à assister à la formation « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » offerte par la COMBEQ, le 29 avril 2010, à Sept-Îles;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

N° 2010-03-051 **PARTICIPATION DE MONSIEUR PHILIPPE GAGNON, AMÉNAGISTE, AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ), QUI SE TIENDRA À QUÉBEC, LES 28, 29 ET 30 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la participation de monsieur Philippe Gagnon, aménagiste, au prochain congrès de l'AARQ, qui se tiendra à Québec les 28, 29 avril et 30 avril 2010;

QUE le Conseil autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

N° 2010-03-052 **ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE DE 1 300 \$ À L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU LAC DAIGLE**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment du "Centre communautaire Jean-Luc- Lefrançois";

ATTENDU QUE l'Association communautaire du lac Daigle, organisme à but non lucratif, assure l'exploitation et l'entretien du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une contribution annuelle de mille trois cent dollars (1 300 \$) à l'Association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais reliés à l'exploitation du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois situé dans le secteur du lac Daigle appartenant à la MRC de Sept-Rivières;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget Municipalité TNO/Lac-Walker;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant".

N° 2010-03-053 **AUTORISER MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER, À ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX, QUI AURA LIEU À SAINT-HYACINTHE LES 28, 29 ET 30 AVRIL 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général et secrétaire trésorier, à assister à l'Assemblée générale annuelle des directeurs généraux, qui aura lieu à Saint-Hyacinthe les 28, 29 et 30 avril 2010;

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

N° 2010-03-054

AUTORISER MADAME RENÉE HAINCE, ADJOINTE FINANCES ET AVANTAGE SOCIAUX AINSI QUE MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ASSISTER À LA FORMATION « CONSEIL ET ASTUCES POUR LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Renée Haince et monsieur Alain Lapierre à assister à la formation organisée par la COMAQ, « Conseils et astuces pour la perception des créances municipales et la vente pour non-paiement de taxes », le 23 avril 2010, à Sept-Îles;

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

N° 2010-03-055

APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE COMTÉ LA RIVIÈRE-DU-NORD DEMANDANT À HYDRO-QUÉBEC D'UTILISER SON POUVOIR D'ACHAT AFIN DE FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution N° 7029-10 transmise par la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord demandant l'appui des autres MRC du Québec, concernant la demande faite à l'Assemblée Nationale de rappeler à l'ordre Hydro-Québec, afin qu'elle utilise son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières appui les démarches de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, afin de rappeler Hydro-Québec à l'ordre, afin qu'elle ne contribue pas à des pertes d'emplois au Québec et demande aussi qu'Hydro-Québec se conforme à sa politique qui stipule qu'elle doit utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec;

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité régionale de comté de La Rivière-Du-Nord ainsi qu'à la députée, madame Lorraine Richard".

(Voir Annexe "C")

N° 2010-03-056

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Ministre monsieur Jacques P. Dupuis a délivré, le 17 septembre 2009, l'attestation de conformité concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Sept-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière aux MRC prévoit une contribution financière pour l'établissement et la mise en œuvre de schémas de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE pour notre MRC, le montant de cette contribution financière s'élève à 40 000 \$ pour la mise en œuvre de mesures à caractère régional contenues dans notre schéma;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer le protocole soumis par le ministère.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières mandate madame Laurence Méthot, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général pour signer au nom de la MRC de Sept-Rivières le protocole d'entente intervenu avec le ministère de la Sécurité publique concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Sept-Rivières;

QUE cette résolution soit acheminée au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques P. Dupuis".
(Voir Annexe "D")

N° 2010-03-057

Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 9 mars 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 9 mars 2010".

N° 2010-03-058 **ADOPTION DU RÈGLEMENT No 02-2010 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE No 02-2005 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE le règlement de contrôle intérimaire N° 02-2005 relatif aux zones de risque d'érosion littorale en bordure du fleuve Saint-Laurent et de l'estuaire de certaines rivières du territoire de la MRC de Sept-Rivières est entré en vigueur le 6 juin 2005 à la suite de l'approbation dudit règlement par la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU l'adoption lors de la session régulière du Conseil de la MRC de Sept-Rivières du 16 février 2010 de la résolution de contrôle intérimaire N° 2010-02-043: modification de certaines dispositions du règlement N° 02-2005 concernant le déplacement d'un bâtiment principal en zone à risque d'érosion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 16 février 2010.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement No 02-2010 «Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 02-2005 et ses amendements»".

N° 2010-03-059 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE EN DATE DU 28 FÉVRIER 2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'archiviste en date du 28 février 2010".
(Voir Annexe "E")

N° 2010-03-060 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 20 030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complétée,

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la municipalité régionale de comté informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE cette résolution soit acheminée au ministère des Transports ".

(Voir Annexe "F")

N° 2010-03-061

NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ATTENDU QUE le 17 décembre 2003 le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;

ATTENDU QUE la Loi confie aux MRC le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté la résolution N° 2004-09-201 confiant au CLD de la MRC de Sept-Rivières le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a constitué le conseil d'administration du CLD en adoptant la résolution N° 2004-10-212 et a établi la durée du mandat des membres en adoptant la résolution N° 2005-10-217;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ou de confirmer certains membres au sein du conseil d'administration pour un nouveau mandat allant jusqu'en novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les membres ci-dessous au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat se terminant en novembre 2011 :

Madame Danielle Beaupré, représentant milieu économique de la Ville de Port-Cartier

Monsieur Christophe Bonnal, représentant milieu institutions d'études supérieures

QUE cette résolution soit acheminée aux membres nommés au sein du conseil d'administration ainsi qu'au président et au directeur général du CLD de la MRC de Sept-Rivières".

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

N° 2010-03-060 LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 30 mars 2010 soit et est levée à 16 h 48".

Laurence Méthot
Préfet

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier